

*Initiatives ministérielles*

Avant d'aborder certains aspects précis de ce projet de loi et du rôle qu'il joue, je voudrais dire que toute cette réforme des dispositions relatives au soutien des familles en cas de divorce peut être examinée d'un point de vue beaucoup plus général.

En fait, le projet de loi C-79 donne à la Chambre l'occasion d'examiner beaucoup de questions qui préoccupent nos électeurs, les Canadiens, en ce qui concerne l'évolution de la société moderne. Certaines de ces questions portent évidemment sur le divorce et le soutien financier des conjoints et des enfants à charge en cas de divorce, mais d'autres portent sur quelque chose de beaucoup plus fondamental, soit l'efficacité du Canada pour ce qui est d'aider les plus faibles et les plus démunis.

Nous savons tous que, selon les Nations Unies, le Canada avait le meilleur niveau de vie dans le monde entier l'an dernier. Cela reflète certains aspects de la société canadienne dont nous sommes tous très fiers, à juste titre.

Toutefois, ce dont beaucoup d'entre nous sont conscients, spécialement en cette période difficile, c'est que malgré cette excellente qualité de vie, malgré toutes les possibilités qui s'offrent aux Canadiens et malgré la grande liberté dont ils jouissent, nous avons encore au Canada un niveau de pauvreté qui ne devrait pas exister. Il y a trop d'enfants et trop d'adultes pour qui la réalité est très sombre en cet hiver de récession.

Le taux de chômage reste élevé, à plus de 11 p. 100. Au total, 1,5 million de Canadiens sont sans emploi. La pauvreté est manifestement liée au chômage. Les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises dans nos villes et dans nos régions rurales découlent de la pauvreté qui, malheureusement, n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

Les années 1980 ont été la première décennie, depuis la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle le revenu familial réel n'a pas augmenté. Cela reflète un certain nombre de choses, en particulier, le fait que les charges imposées par l'État ont augmenté à un rythme très rapide au cours de cette période. Les charges imposées sous forme d'impôts, qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt foncier ou impôt sur la richesse, qui a augmenté considérablement dans beaucoup de municipalités partout au Canada, ont pesé plus lourd sur les

familles. En même temps, le revenu réel n'a pas augmenté au même rythme que l'inflation pendant cette décennie.

• (1430)

Cela s'explique par le fait que notre économie a traversé une période de difficile restructuration. Beaucoup d'emplois rémunérés ont été perdus pour toujours pendant cette décennie et au début des années 1990.

Jusqu'à un certain point, il est juste de dire que les lignes de conduite que le gouvernement applique depuis trois ans ont contribué directement à la gravité de la récession que nous connaissons. Comme nous le savons tous, le gouverneur de la Banque du Canada a poursuivi très vigoureusement et intensivement une politique qu'il a qualifiée de stabilité des prix et que d'autres ont dite d'inflation zéro. Il a plus ou moins atteint son objectif, mais au prix de la disparition de nombreux emplois.

Quand on parle de la politique de la Banque du Canada, il faut toujours se rappeler que cette institution applique sa politique monétaire avec le consentement et l'accord du gouvernement. Le ministre des Finances rencontre régulièrement le gouverneur de la Banque du Canada. Il a le pouvoir de lui dire de changer de politique. La politique dont nous parlons est donc bien celle du gouvernement.

On a suivi cette politique de lutte contre l'inflation en même temps que le gouvernement mettait en application un accord de libre-échange avec les États-Unis. La poursuite simultanée de ces deux politiques a eu un effet pervers que l'on constate par le fait que le dollar canadien, qui s'échangeait au taux de 0,76 US\$ en octobre 1987 lors de la signature de l'Accord de libre-échange, a atteint un sommet de 0,89 US\$ en novembre 1991.

Entre-temps, nous avons précédé les États-Unis dans la voie de la récession. Nous avons connu des taux de chômage extrêmement élevés, bien supérieurs à ceux de nos voisins du Sud. Ce chômage a eu pour effet de plonger bon nombre de Canadiens dans un cercle continu de pauvreté qui reste inchangé jusqu'ici.

Là où le chômage constitue un problème, là où l'économie est faible, il est clair que ce sont les familles qui sont les premières à en souffrir. Quand surgissent des problèmes financiers, les problèmes familiaux deviennent évidemment plus aigus.

Les difficultés d'ordre financier créent un stress qui contribue fréquemment à la rupture des unions et direc-